Image not found or type unknown

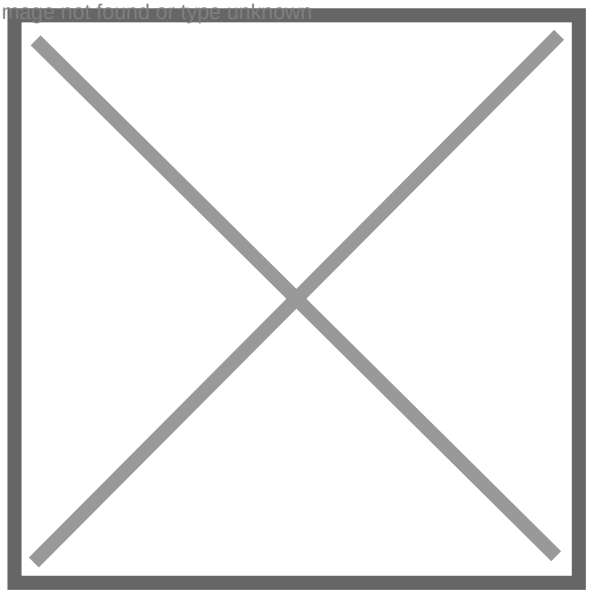

Inexistance de Compteur électrique pour l'achat d'une maison

Par **tatachef**, le **07/11/2015** à **23:09**

Bonjour,
Mon fils veut acheter une maison mitoyenne. Il s'agit d'une maison divisée en 3 lots.
Il n'y a pas de compteur électrique ni de compteur d'eau pour le lot qu'il envisage d'acheter.
Cette maisons est vide, 4 murs, étage et toiture. L'électricité est non conforme,rapport de fin 2012 du 1er propriétaire.Rien a été fait depuis en matière d'électricité. Juste un rapport "de l'état de l'installation intérieure de l'électricité" qui dit :anomalies entre autres absence de terre, matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage,des conducteurs non protégés mécaniquement. Recommandations : il est conseillé de faire réaliser dans les meilleurs délais les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.
IL MANQUE 4 PAGES DU RAPPORT.
Que peut il faire ? peut il exiger au vendeur de faire installer un compteur électrique et eau aussi. Rien d'indiqué sur l'eau sur le sous seing signé chez le notaire.Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **08/11/2015** à **08:57**

Bonjour,
[citation] une maison mitoyenne[/citation]
Cette maison n'est en rien mitoyenne, ou blanche ou verte.
[citation]Que peut il faire [/citation]
A mon avis, se sauver.
[citation]peut il exiger au vendeur de faire installer un compteur électrique et eau aussi.

[/citation]
Non.
Il peut prendre ces travaux à sa charge, négocier le prix d'achat ou laisser tomber s'il est encore temps.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés